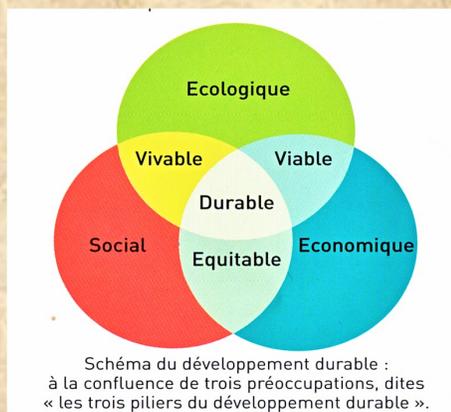


Fiche 12 : écoquartiers

Qu'est-ce qu'un écoquartier ?

Au sens usuel, (il est aussi souvent utilisé comme synonyme de quartier durable) c'est un espace bâti nouveau ou reconverti dans un ensemble urbain, périurbain ou même rural (éco-hameau) qui, dès sa conception, marque la volonté de concilier dans la durée, dans son organisation spatiale comme dans sa construction, les principes écologiques, sociaux et économiques du développement durable.

Exemple : Promouvoir le vivre-ensemble avec une mixité intergénérationnelle en proposant des logements pour tous (selon les catégories sociales et l'âge) et de tout type (taille du ménage)



Exemple : Gérer de façon responsable les ressources, utiliser des matériaux de construction à faible impact environnemental...

Exemple : Participer au dynamisme économique de la ville. Offrir une mixité fonctionnelle emplois, services quotidiens...

L'**approche globale** préside à la conception de l'écoquartier. Par exemple: mettre en place un mode de déplacement doux comme les transports publics, le vélo... et favoriser l'inter-modalité répond aux impacts environnementaux, sociaux et économiques de l'hypermobilité. Cela permet entre autre, de limiter les émissions polluantes des automobiles qui ont des répercussions sur la santé et le climat, de promouvoir le vivre ensemble et de connecter économiquement et socialement ses habitants au reste de la ville.

Les écoquartiers ont une histoire qui commence en Europe du Nord

Les écoquartiers que l'on peut qualifier de « quartiers prototypes » sont nés au début des années 90 en Europe du Nord, souvent sous l'impulsion d'associations. Les noms de « Hammerby Sjöstad » (1991 : conception; Stockholm, Suède), « Vauban » (1996, Frigourg, Allemagne), Bo01 (1995, Malmö, Suède), Viiki (1995 : début des travaux, Helsinki, Finlande), Bedzed, (2001: début des travaux, Sutton, Royaume-Uni) sont devenus emblématiques et « synonymes » dans l'opinion, d'écoquartiers.

De Rio ... à la charte d'Aalborg

A partir de la fin des années 80, et notamment avec le rapport Brundtland (1987) pour le compte des Nations Unies, la question de la ville durable s'est d'abord posée pour les pays en voie de développement face aux problèmes engendrés par la croissance démographique exponentielle dans leurs métropoles. Puis, lors de la conférence de Rio (1992) qui préconisait la création d'agendas 21 (c'est-à-dire un programme d'actions d'une collectivité en faveur du développement durable), la ville est apparue comme un échelon territorial pertinent et cohérent pour mettre en place des stratégies de développement durable mais en même temps, face aux difficultés extrêmes de développement rencontrées dans les pays les plus pauvres, ce sont surtout les villes des pays développés qui, les premières, se sont engagées dans la démarche. Ainsi, en 1994, sous l'égide de la Commission européenne, de la ville d'Aalborg (ville du Danemark) et organisée par une association internationale : l'ICLEI (Conseil international pour les initiatives environnementales), les autorités de 80 villes européennes et 253 représentants d'organisations ont signé la Charte d'Aalborg. Aujourd'hui, plus de 1300 collectivités originaires de 38 pays européens se sont engagées en signant la Charte. Les signataires y affirment la responsabilité historique des villes dans les problèmes environnementaux et estiment à juste titre, car la population mondiale se compose de plus de 50 % de citadins, avoir « un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation et les structures environnementales ». Les engagements de la charte d'Aalborg (voir http://www.cg13.fr/uploads/tx_elydocumentsenligne/2.3_La_Charte_d_Aalborg_01.pdf) constitue le premier texte de référence pour un urbanisme durable et représente la base des principes présidant à la conception d'un écoquartier.

De la charte d'Aalborg ...au lois Grenelle

Les principes contenus dans les engagements de la charte d'Aalborg sont en rupture totale avec ceux de l'école d'Athènes formulés par Le Corbusier. Cinq ans après Aalborg, en 2007, les Ministres Européens en charge du développement durable signent la charte de Leipzig sur « la ville européenne durable » qui affirme à l'instar de celle d'Aalborg « la nécessité de tenir compte, sans restriction, de toutes les dimensions du développement durable, à savoir la prospérité économique, l'équilibre social, le respect des impératifs écologiques » tout en privilégiant une **approche holistique (globale)**.

Parallèlement, en France, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADD, 1999) et la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain, 2000) visent, entre autre, à gérer le sol de façon économe, à ne pas discriminer les populations en matière d'habitat, d'emploi, de transport et à considérer l'espace comme un patrimoine commun.

Charte d'Athènes 1933	Charte d'Aalborg 1994
Table rase	Dimension patrimoniale : l'existant est pris en compte
Style international	Insertion du bâti dans l'environnement
Zonage fonctionnel	Mixité fonctionnelle
Séparation des modes de déplacement	Une voie pour plusieurs modes de transport. Intermodalité.
Le fait « d'experts » : rationaliser la ville	Urbanisme participatif. Singularité des réponses

D'après C; Emelianoff, in Enjeux et politiques de l'environnement, dossier, Cahiers français, n° 306, janv.-fév. 2002

La France rattrape son retard ?

En 2008, la France s'engage dans un plan climat énergie dont l'objectif est de réduire de 20 % ses émissions de G.E.S, d'accroître l'efficacité énergétique de 20 % et d'augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (par rapport à 1990). Considérant que le secteur du bâtiment (construction et chauffage) est le plus énergivore (43 % de l'énergie finale consommée en France) et très émissif (25 % des émissions nationales de CO₂), c'est sur le bâtiment et l'urbanisme que les impacts des lois Grenelle (2009 et 2010) sont les plus importants. Le plan bâtiment Grenelle prévoit ainsi un objectif de réduction des consommations d'énergie de 38 % d'ici 2020. Si les performances énergétiques des bâtiments constituent évidemment un enjeu environnemental au regard des conséquences climatiques, les aspects sociaux et économiques (réglementation acoustique, lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, lutte contre l'étalement urbain, revoir l'urbanisme de façon globale...) sont tout autant au cœur des préoccupations des lois Grenelle.

En lançant en 2009, au niveau national, le premier concours pour la construction d'éco-quartiers, le ministère du Développement durable a relayé les initiatives de collectivités locales et a impulsé à une plus grande échelle la construction des écoquartiers lui donnant ainsi une meilleure visibilité. Le nombre de participants au concours témoigne de cet engouement : 160 en 2009, 394 projets pour le second concours en 2011 qui concernent presque autant les petites que les grandes communes et dont 1/3 relèvent de réhabilitation urbaine. Ce qui représente au total la construction de 200 000 logements. Aujourd'hui, devant la multiplication des écoquartiers, il devient parfois difficile de discerner ceux qui relèvent d'une véritable démarche de développement durable et ceux qui relèvent de l'abus de langage. A cette fin, le ministère de l'égalité des territoires et du logement a, en décembre 2012, lancé officiellement le label écoquartier qui permet de valoriser la démarche, de clarifier les conditions de réussite d'un écoquartier et promouvoir la diffusion à une plus grande échelle.

Un territoire d'exception ou un levier vers la ville durable ?

S'ils sont parfois qualifiés de quartiers « bo-bos », cela signifie inmanquablement que le quartier prétendument « écoquartier » ne l'est pas et que les principes de mixité sociale n'ont pas présidé à sa conception. Trop souvent perçu aujourd'hui comme un instrument de la transition énergétique, la construction des écoquartiers ne doit pas masquer non seulement, la nécessité de rénover entièrement les villes sur le plan énergétique mais aussi de concevoir les ville entières comme des écosystèmes, seul gage de la durabilité.

